

Bulletin municipal n°38

Décembre 2021



LE VIGEANT



Sommaire

VŒUX DU MAIRE	3
VIE MUNICIPALE 	4- 15
Finances communales - Budget 2021.....	4-6
Tarifs 2022.....	7
Ecole - Personnel - CCAS – Projet - Rappel urbanisme	8-9
Actualités travaux et voirie.....	10
Vie économique.....	11-12
Portraits d’artistes.....	13
ANNUAIRE ECONOMIQUE	14-15
VIE ASSOCIATIVE 	16-29
Liste des associations locales.....	16
La vie associative.....	17
Donneurs de Sang Bénévoles.....	18-19
ACCA.....	20
Anciens combattants.....	21
Club de gymnastique - Club Amitié et Loisirs	22
La pétanque vigeantaise	23
Club de tennis.....	24
Val de Vienne moto.....	25
MJC Champ libre.....	26-27
ASSEP	28
Le comité des fêtes	29
BON A SAVOIR 	30-36
Office de Tourisme Sud Vienne Poitou	30
Service social de proximité.....	31
Eaux de Vienne.....	32
Actualités SIMMER.....	33-34
Pluriservices - Transport solidaire	35
Aide et maintien à domicile	36
La parole est à vous – Médaille de la famille française.....	37
Calendrier.....	38
L’année en photos	39

Le Mot du Maire



A quelques jours de la distribution de ce 38^{ème} Bulletin Municipal, la 5^{ème} vague du Covid déferle à nouveau dans nos villes et villages. Il semble bien qu'il faille vivre désormais avec ce virus.

Cette situation complique nos habitudes et met nos relations à rude épreuve. Pourtant, au lieu de râler après tout et son contraire, ne vaudrait-il pas mieux rassembler nos forces, si petites soient-elles ? Cultivons l'entraide à chaque fois que nous le pouvons.

C'est sans doute l'un des rôles des Associations !

Nous regrettons l'attitude du Comité des fêtes dont vous trouverez plus loin les propos que je vous laisse le soin d'apprécier. Alors, prenant acte de leur décision de ne rien organiser, nous avons lancé un appel aux bonnes volontés et cela a bien fonctionné, nous avons pu remettre un peu de vie dans ce village, avec, ou sans la salle des Pradelles qui ne peut accueillir que 110 personnes ! Un grand merci à tous ces bénévoles.

En effet, la véranda de la salle des Pradelles est indisponible pour plusieurs semaines suite à la constatation d'un grave défaut de construction.

Avec notre équipe municipale, élus et personnels, nous poursuivons nos engagements de départ : « AGIR »... malgré les difficultés. Que chacun d'entre eux soit ici remercié pour la qualité de leur action au quotidien ; et j'y associe bien volontiers nos enseignants.

Vous avez été invités à la réunion publique de présentation du « Parc de l'Envol », lui-même associé au projet intercommunal « Val de Vienne Sensations ». Les travaux d'aménagement de la première tranche vont pouvoir débuter après avoir répondu aux nombreuses dispositions réglementaires exigées par les Services de l'Etat. Quant au restaurant, les travaux nécessaires à son exploitation sont achevés et son ouverture est prévue à partir du 1^{er} janvier prochain.

Les travaux d'embellissement de la place du viaduc sont en cours. Cela lui donnera un aspect plus accueillant et plus fonctionnel. Elle sera l'une des portes d'entrée du « Parc de l'Envol ».

Vous trouverez dans les pages suivantes les principales réalisations ainsi que les projets à venir, aussi bien dans le bourg qu'à Bourpeuil !!!

Mais, il se trouve que c'est à Bourpeuil que nous disposons d'un potentiel de développement qu'il est temps d'exploiter. Pour autant il n'est certainement pas question d'oublier le reste de la commune ! Nous allons continuer d'entretenir l'ensemble de notre patrimoine, nos bâtiments, nos routes, nos chemins et ainsi offrir aux Vigeantais et aux visiteurs une commune agréable à fréquenter.

Enfin, je veux maintenant m'adresser à chacune et chacun de vous pour vous souhaiter une bonne année 2022 ; une année meilleure que la précédente, avec moins de tracas et plus d'amour à partager.

Bonne Année et Bonne Santé

Pierre GOURMELON



Finances communales – Budget 2021

Vous trouverez ci-dessous les tableaux de fonctionnement et d'investissements pour l'année 2021.

Les finances de la commune sont stables.

En 2021, le conseil municipal a décidé d'augmenter les taux d'imposition restés stables depuis de très nombreuses années.

Augmentation de **1,02 % sur les propriétés bâties** et de **0,89 % pour les propriétés non bâties**.

Certains d'entre vous ont peut-être constaté une augmentation appliquée par les autres collectivités (communauté de communes, département, région...).

Budget primitif 2021

Vue d'ensemble par sections

Fonctionnement

<i>Dépenses prévisionnelles de fonctionnement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
011	Charges à caractère général	358 272.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	427 150.00
014	Atténuations de produits	1 000.00
65	Autres charges de gestion courante	78 240.00
66	Charges financières	3 924.97
67	Charges exceptionnelles	635.00
022	Dépenses imprévues	30 000.00
023	Virement à la section d'investissement	1 523 024.19
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 294.00
	TOTAL DEPENSES	2 441 540.16

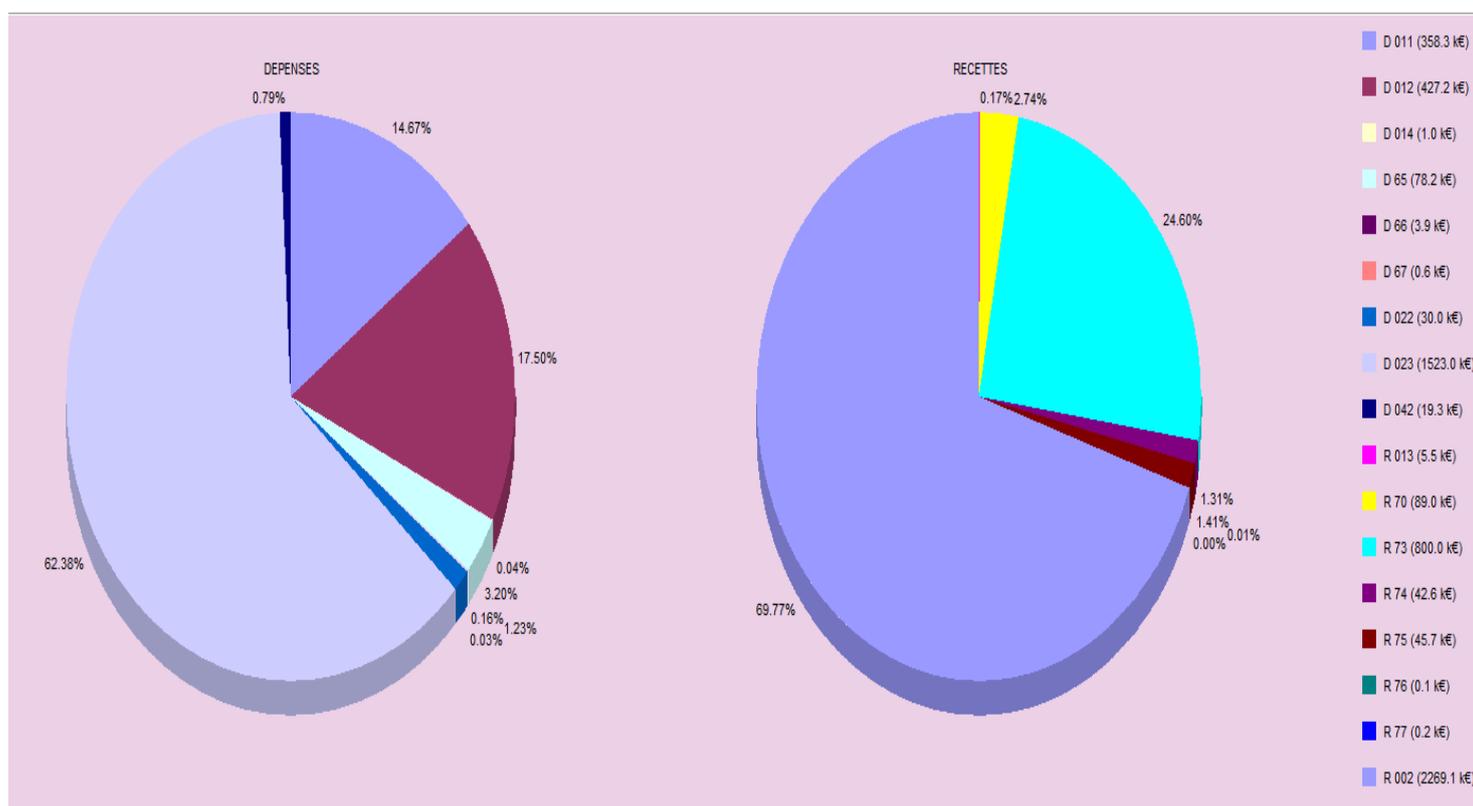
<i>Recettes prévisionnelles de fonctionnement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
013	Atténuations de charges	5 500.00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	88 950.00
73	Impôts et taxes	800 000.00
74	Dotations, subventions et participations	42 575.00
75	Autres produits de gestion courante	45 700.00
76	Produits financiers	50.00
77	Produits exceptionnels	200.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 269 143.30
	TOTAL RECETTES	3 252 118.30

Investissement

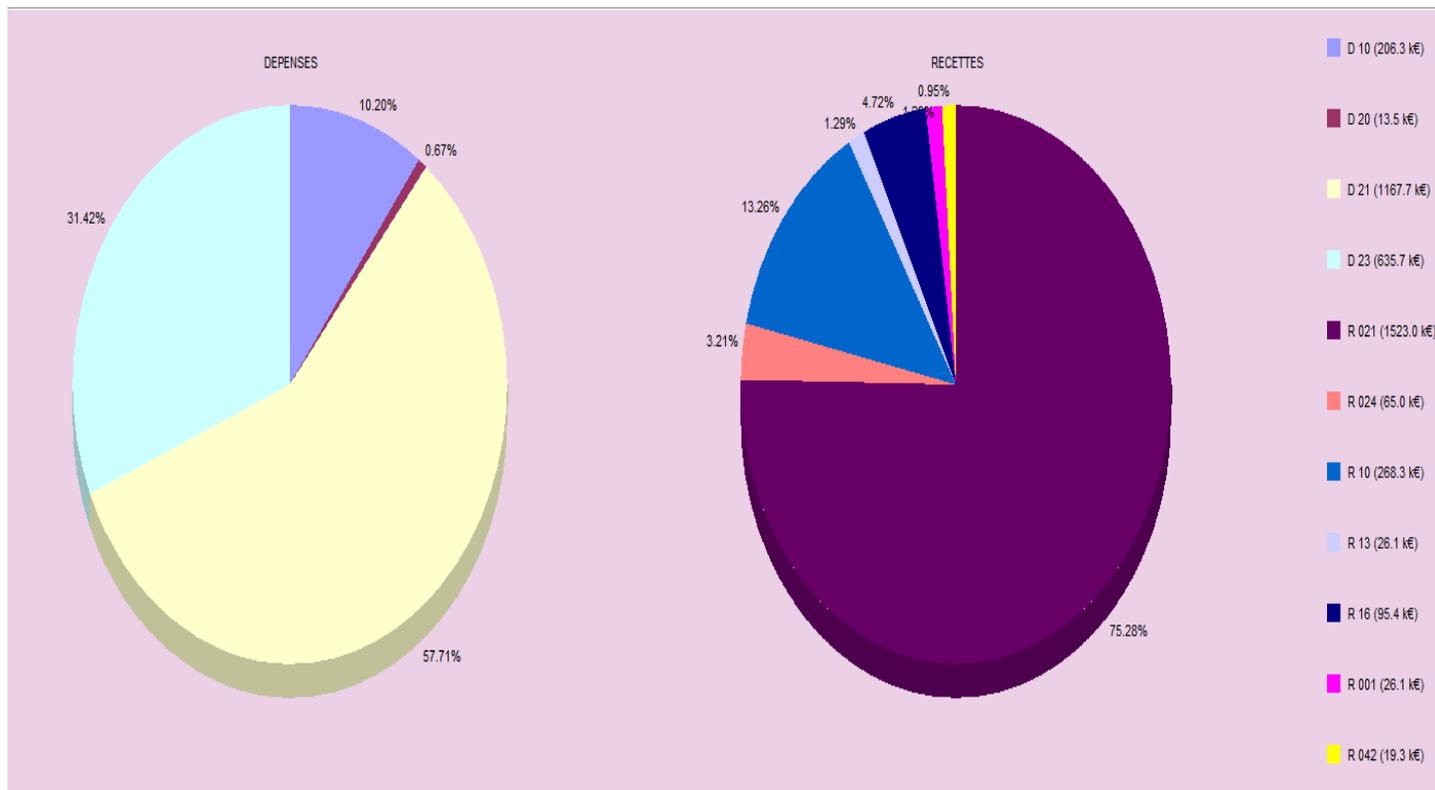
<i>Dépenses prévisionnelles d'investissement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
10	Dotations, fonds divers et reserves	206 280.60
20	Immobilisations incorporelles	13 500.00
21	Immobilisations corporelles	1 167 673.83
23	Immobilisations en cours	635 749.15
	TOTAL DEPENSES	2 023 203.58

<i>Recettes prévisionnelles d'investissement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
10	Dotations, fonds divers et reserves	268 280.60
13	Subventions d'investissement reçues	26 062.41
16	Emprunts et dettes assimilés	95 400.00
001	Excédent d'investissement reporté	26 142.38
021	Virement de la section de fonctionnement	1 523 024.19
024	Produits des cessions d'immobilisations	65 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 294.00
	TOTAL RECETTES	2 023 203.58

Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre de fonctionnement en dépense et recette Mairie de Le Vigean - BP 2021



Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre d'investissement en dépense et recette Mairie de Le Vigean - BP 2021



Pour la légende, se reporter à la colonne « chapitre » des deux tableaux précédents.

Conséquence de l'évolution des nouveaux Taux Foncières.

Taxe Foncière Bâties

Exemple : imposition due par un propriétaire - Route de l'assemblée

ANNEE	TAUX	BASE	TOTAL
2020	11.50 %	92	11
2021	30.14 % (part départementale de 17,62%)	92	28

soit **17 euros en plus** par rapport à 2020.

Taxe Foncière non-Bâties

Exemple : imposition due par la commune - Les bases terres non agricoles et agricoles communales

ANNEE	TAUX	BASE	TOTAL
2020	25.38 %	1090	277
2021	26.27 %	1090	286

soit **9 euros en plus** par rapport à 2020.

Soit une augmentation de **1.02%** de la part communale.

TARIFS 2022

↳ ECOLE

- ◆ **les repas**

Enfant	2.40 €
Adulte	5.15 €
- ◆ **le transport scolaire : les inscriptions et paiements se font directement auprès de la Région Nouvelle Aquitaine**
La commune participe à hauteur de 5€ par enfant transporté.

↳ CIMETIERE

- ◆ concession pour 50 ans 75,00 €/m²

↳ COLUMBARIUM

- ◆ concession 15 ans 300,00 €
- ◆ concession 30 ans 600,00 €
- ◆ vacation 20,00 €

↳ COPIES

- ◆ Papier A4 noir et blanc 0.20 €
- ◆ Papier A4 couleur 0.50 €
- ◆ Papier A3 noir et blanc 0.40 €
- ◆ Papier A3 couleur 1.00 €
- ◆ Disquette 1.80 €
- ◆ CD Rom et étiquettes 2.75 €

↳ MATERIEL

- ◆ Table 2.00 €
- ◆ Bancs + chaise 1.00 €
- ◆ Estrade 20.00 €

↳ BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

- ◆ Adhésion adulte annuelle 5.00 €
- ◆ Adhésion – 18 ans gratuit

SALLE LES PRADELLES	SANS CHAUFFAGE		AVEC CHAUFFAGE	
	LE VIGEANT	HORS COMMUNE	LE VIGEANT	HORS COMMUNE
Associations	Gratuit pour les associations de la commune qui sont tenues de mentionner le nombre de jours d'utilisation des locaux, sur le bilan annuel remis à la municipalité.			
Particuliers (1 jour)	130,00 €	160,00 €	160,00 €	190,00 €
Particuliers (2 jours)	200,00 €	250,00 €	250,00 €	300,00 €
Entreprises sans visio + nettoyage	150 euros / jour			
Entreprises avec visio + nettoyage	250 euros/ jour			

Location tente de réception pour les particuliers résidant sur la commune	Le transport est assuré par la commune. Le montage et le démontage de la tente de réception est assuré par le loueur avec l'assistance d'un agent communal.	
	Gratuit pour les associations une fois dans l'année.	
	Le week-end	150 €

Location de la salle buvette au stade municipal du 15 Avril au 15 Octobre : 50 euros / jour (sans chauffage)

Pour toutes locations (salles, matériel communal, et tente de réception), et mise à disposition de la sono et/ou du vidéoprojecteur, il est rappelé qu'en cas de dégradations lors de l'utilisation, ces dernières seront à la charge du loueur et qu'un avis de somme à payer lui sera adressé du montant du préjudice.

L'école

Le protocole sanitaire, toujours en vigueur et qui s'est même renforcé, empêche pour le moment toutes manifestations au sein de l'école.

Suite à la dernière réunion de l'association des parents d'élèves, une fête d'école aura lieu le 25 juin 2022 avec diverses animations.

Nos petits écoliers devraient partir en séjour découverte sur le thème de l'eau au printemps prochain...

Nous espérons que tous leurs projets voient enfin le jour en 2022



Personnel communal

Le vendredi 20 août dernier, Evelyne LETERTRE effectuait ses dernières heures au sein de notre mairie après 32 années passées au service de 4 maires, de nombreux élus et surtout de la population vigeantaise...

Un grand MERCI au nom de Monsieur Le Maire, des Conseillers et surtout de ses collègues pour toutes ces années passées au service de notre collectivité et des habitants...

Aujourd'hui, nous sommes heureux d'avoir avec nous Carine CESBRON à l'accueil et nous souhaitons la bienvenue à Nelly ENJALBERT qui a pris ces fonctions le 1^{er} septembre qui a en charge le secrétariat général.

A l'agence postale et bibliothèque, Madame Marie-Agnès WAGON a prolongé d'un an sa disponibilité

Madame Sandrine REMY et Sophie PAILLET assurent son remplacement et vous accueillent du Mardi au Samedi.

Régine MONTEIRO, Solange BUJON et Catherine DELAGE encadrent et veillent sur nos petits, tout en assistant les enseignants dont nous saluons le travail par ces temps difficiles.

Pour les agents du service technique, Stéphane GUINAUD, Anthony LANNEAU, Alexandre BONNENFANT et Robin CHARDAT, qui vient de rejoindre l'équipe, assurent tout l'entretien de la commune pour que celle-ci soit agréable à vivre...

Une pensée particulière pour notre ami Jean-Marie qui est toujours en convalescence. Il va faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} Juin 2022.

MERCI à tous pour le travail réalisé, chacun dans sa spécialité, sur l'ensemble de la commune.

Commission d'Action Sociale

La pandémie est malheureusement toujours présente et la reprise des activités de nos associations est très difficile...

Ne perdons pas l'espoir de retrouver une vie normale !!!

Samedi 11 décembre et les jours qui ont suivis, la municipalité a distribué 166 colis aux plus de 70 ans.

Cette année, nous avons demandé à Bruno VAN AUBEL « Les cageots locaux » de nous confectionner les colis avec des produits locaux (confiture d'Adriers, chocolat de la boulangerie de l'Isle-Jourdain en autre...)

Nous n'avons pas prévu d'animation mais de nombreuses personnes ont répondu présent et ont savouré le goûter préparé par la municipalité et les membres de la commission d'actions sociales.

Projet

La municipalité, avec Habitat de la Vienne, travaille sur un projet de **construction de 4 logements T3** pour une livraison en 2024.

Situé dans le lotissement du parc où il reste 3 lots vacants pour de nouvelles constructions, ces 4 pavillons tout PMR (pour personne à mobilité réduite) avec garage et terrasse seront accessibles à la location pour un loyer compris entre 385 et 435 €.

L'ensemble du lotissement sera « relooké » pour le rendre agréable à vivre.



RAPPEL URBANISME

En fonction du type de projet et du lieu, une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable de travaux...) doit être déposée à la Mairie avant le commencement des travaux. Cette demande est ensuite transmise à la DDT (Direction Départementale du Territoire) pour instruire le dossier.

A partir de janvier 2022, un usager pourra déposer en ligne sa demande d'autorisation d'urbanisme dans une démarche simplifiée et sans frais.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter la Mairie.



ACTUALITES TRAVAUX ET VOIRIE

Bâtiments :

◆ Véranda

Des fuites d'eau au niveau de la toiture nous ont conduit à vérifier l'origine de ces dernières.

Il est apparu que la structure porteuse présentait des anomalies ainsi qu'un affaissement important (6,5cms).

Etant encore couvert par la garantie décennale, un expert a été commis.

Suite à son expertise, il nous a expressément recommandé d'en interdire l'utilisation.

A ce jour le dossier est en cours et les travaux seront engagés dès réception de l'accord du bureau d'étude.

◆ Restaurant

Les travaux nécessaires à son exploitation sont maintenant terminés.

Son ouverture est envisagée à partir du 1^{er} Janvier 2022.

◆ Ecole

La défection de la chaudière à fuel d'origine nous a conduits dans l'urgence à installer un système de pompe à

chaleur réversible. En prévision de froid plus intense il est nécessaire maintenant de compléter ce système par

l'ajout de radiateurs électriques qui sont actuellement en cours d'installation.

Stade :

Rénovation du chalet du terrain de pétanque ainsi que la réfection de la toiture de la buvette du club de football.

Voirie :

Compte tenu des programmes importants réalisés les années précédentes d'une part et les travaux réalisés par la CCVG, nous n'avons pas effectué de travaux de voirie en 2021.

Un programme est prévu pour 2022 en inscrivant en particuliers les chemins de promenade et randonnée les plus fréquentés.

Civisme :

Compte tenu des faits relatés dans la presse et qui mettent en lumière le nombre croissant de chiens, nous

recommandons aux propriétaires concernés de bien vouloir se mettre en règle auprès des services de la Mairie.



Vie économique

Les barrages hydroélectriques

Après avoir découvert dans les précédentes publications l'activité de la Société DECONS, celle du Centre de Formation pour Adultes puis l'élevage de gibier du Bois Prieur, nous vous proposons de découvrir -ou redécouvrir- une très vieille entreprise tellement ancrée dans le décor qu'on n'y prête plus attention. Dommage, à l'heure où on parle tant d'énergie renouvelable ; intéressant d'apprendre que les barrages de notre secteur produisent l'électricité d'une agglomération de 50000 habitants telle que Châtellerauld et permet l'économie de 100000 tonnes de CO2.

L'histoire

Dès 1908, le maire, visionnaire, est convaincu des besoins croissants en électricité. En 1914 est créée la Société des Forces Motrices de la Vienne. C'est durant l'été 1918 que commencent réellement les travaux qui dureront 4 ans. Mise en service en 1921, rapidement, l'augmentation de la consommation d'électricité nécessite la construction en aval d'un deuxième barrage, le barrage de Charde en 1926, puis celui de Jousseau en 1928.

En 1946, la SFMV est absorbée par EDF. La concession a été renouvelée en 2001 pour une durée de 40 ans.

La construction du barrage de la Roche

Existait au milieu de la rivière un îlot sur lequel débute la construction du barrage de la Roche. La pierre de granit est extraite sur place, le sable provient de Lussac les Châteaux. Les matériaux sont acheminés par train et repris par des charretiers jusqu'au chantier. Au-delà de la main d'œuvre locale sont engagés des ouvriers étrangers dont des russes : des terrassiers, des maçons, des charpentiers-coffreux, des soudeurs, des ferrailleurs et autres rouliers.

Les caractéristiques du barrage

La longueur de crête du barrage de la Roche est de 203 m dont 58 m sur la rive droite pour l'usine. L'équipement d'évacuation de crue se situe sur la rive gauche.

La centrale est équipée de 4 groupes de production : 3 groupes à hélice et une turbine Kaplan qui permet d'assurer un réglage plus fin des débits.

L'hydroélectricité provient de la rotation d'une turbine entraînée par la force de l'eau et couplée à un alternateur. Le barrage est exploité « au fil de l'eau » car l'aménagement est de faible capacité. Il retient 4 millions de m³ d'eau pour une hauteur inférieure à 20 m.

Les barrages sont automatisés depuis 1997, limitant ainsi les variations de niveau.

Le barrage et l'environnement

Si la mission première d'un barrage-usine est la production d'électricité, les retenues d'eau ont permis de développer d'autres activités telles que la pêche et les sports nautiques. Elles permettent également de constituer une importante réserve d'eau pour la réfrigération de la centrale de Civaux.

Le maintien du débit a également pour objectif de préserver les espèces animales et végétales aquatiques.



La gestion des crues et la sécurité

Si le débit moyen annuel de la Vienne est de 80 m³/s, les vannes d'évacuation de crues du barrage sont capables, d'évacuer 1000 m³/s.

Ainsi en cas de crue, écoulement des eaux, sécurité des hommes et des aménagements sont prioritaires par rapport à la production d'électricité.

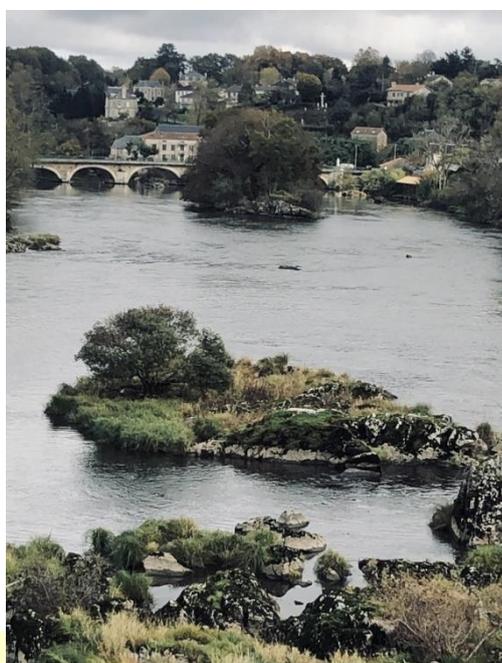
La sécurité est assurée par des auscultations et mesures régulières complétées par une visite technique annuelle approfondie avec les services de l'Etat (DREAL).

EDF dispose d'un service ingénierie équipé de stations de mesure (800 en France) qui permettent de prévoir et anticiper les crues en fonction des précipitations.

L'eau, un bien commun partagé

Si ces réserves d'eau ont été créées à l'origine pour un usage énergétique, ces stocks d'eau peuvent aussi satisfaire d'autres besoins en période estivale sous la responsabilité de la Préfecture. Le maintien d'un débit minimum de la rivière permet ainsi de participer à l'activité agricole, aux activités industrielles (Civaux mais aussi en amont la papeterie de Saillat) mais également à l'alimentation en eau potable de l'agglomération châtelleraudaise (2,3 millions de m³).

Ces retenues artificielles sont également propices aux loisirs nautiques et au tourisme. Le lac de Chardes a connu par le passé une activité de loisirs et même des compétitions de sport nautique motorisé de niveau national. Le Vigeant et les communes voisines oeuvrent activement pour une renaissance de ces activités.



Portraits d'artistes

Hervé VILAIN artiste peintre
Rue du Rampeau
86150 BOURPEUIL
06.75.06.76.10
Atelier « Les peintures du Dimanche »
Ouvert au public

Après un premier voyage à Florence en 1992 Hervé a été profondément marqué par les peintures du musée des Offices notamment les « Saintes Familles » de la période renaissance. Il commence alors à peindre une première série de tableaux dans cet esprit-là et qu'il baptise « Les peintures du Dimanche », évoquant incontestablement la bienheureuse harmonie de sa vie familiale, dans le style de Raphaël et les codes de la peinture religieuse de chrétienté. Puis il développe la thématique en explorant sur un ton humoristique au travers des grandes manifestations sportives populaires comme le football par exemple. Aujourd'hui il se concentre sur le thème de la Madone, c'est-à-dire l'image d'une femme idéale qui portait certaines valeurs de et qu'il confronte aux images de la femme contemporaine des magazines de mode, qui véhiculent d'autres idéaux, sujet propice selon lui à des débats constructifs et enrichissant entre générations.



Paul IND DARREN artiste ferronnier
Perieux
86150 LE VIGEANT
07.88.08.22.69

Paul réalise de superbes créations à base de pièces de métal divers et fers à chevaux, voici quelques photos de ses réalisations sur le thème des animaux.



Restauration - Bar -
Hôtellerie

Hôtel du Barrage

M. et Mme **BOCQUENET** Éric
Bourpeuil – route du Viaduc
☎ 05.49.48.70.31



**Petite Brasserie du Viaduc
Bar – Tabac – Hôtel**

M. **CHABOUTY** Thierry
Bourpeuil
☎ 05.49.48.42.54



Paddock Café

Circuit du Val de Vienne
☎ 06 08 55 34 95



Hôtel du Val de Vienne ***

Port de Salles
☎ 05.49.48.27.27
✉ info@hotel-valdevienne.com
🌐 www.hotel-valdevienne.com

Me **ROBERT** Mélanie
Mr **EUDE** Jean-Christophe



Circuit du Val de
Vienne

Technopole ZA Circuit Val de Vienne
86150 Le Vigeant

A.S.A. du Circuit Val de Vienne

M. **MOREAU** Mathieu

SA Les Deux Arbres

M. **LECONTE** Jack et
M. **BUSSAC** Jean-Hubert
☎ 05.49.91.79.17
☎ 05.49.91.81.17
✉ info@lesdeuxarbres.com

Circuit du Val de
Vienne

LARBRE compétition Sarl

M. **LECONTE** Jack
☎ 05.49.48.58.77
☎ 05.49.84.15.28
🌐 www.larbre-competition.com



RACING WORDS Sarl

☎ 05.49.83.08.30
☎ 05.49.83.08.31

RACING LOGISTIC Sarl

M. **LECONTE** Jack
☎ 05.49.84.11.11
☎ 05.49.84.11.12

Hotêl - Résidence des Pilotes

☎ 05.49.91.79.17
☎ 06.76.45.73.45
✉ reception@residencepilotes.com

Entreprises

ALDEVIEUENNE DECONS

Affinage d'aluminium
Brame Faim
☎ 05.49.84.59.59
☎ 05.49.48.81.81
<http://aldevienne.com/>

E.D.F. – G.R.P.H.

Production d'électricité
Jousseau – Millac
☎ 05.49.48.75.02

FAISANDERIE du Bois Prieur

Elevage de gibiers
Les Agrès
☎ 05.49.48.93.30 / 06.85.55.01.19
☎ 05.49.84.05.22

MOREAU et Fils Sarl

Minoterie
La Pougé
☎ 05.49.48.70.24
☎ 05.49.48.19.57

MOREAU et Fils Sarl

Travaux publics
L'Isle-Jourdain
☎ 05.49.48.80.43 / 06.80.20.78.68
☎ 05.49.48.98.95

SODEM Primial

Abattoir et négoce de bétail
Le Cériolet
☎ 05.49.84.98.40
☎ 05.49.48.96.56
✉ jm.cruveilhaer@sodem-primial.com

SOREGIES

Production d'électricité
Mauprévoir
☎ 0810.50.50.50

Entreprises - suite

Séché ECO INDUSTRIES

Groupe Séché Environnement

Société Vienne Ordures
La Ressièrre
☎ 05.49.84.57.91
☎ 05.49.91.82.45

🌐 www.groupe-seche.com



Sous certaines conditions, accepte les matériaux à base d'amiante (Tôles fibro, etc...)

Agriculture

TERRENA POITOU SCA

Chez Charraud
☎ 05.49.48.89.05
☎ 05.49.48.84.39

HUGUENOT Sarl

Travaux agricoles
La Tuilerie
☎ 05.49.53.06.99

Domaine Dilki

Bedoux
☎ 06.79.00.08.27
🌐 www.domaine-dilki.com

Ferme équestre Cavale Rye

Pension, dressage, cours
La petite rye
☎ 06.56.79.79.26



RANGER BETAÏL Sarl

Négoce en bétail
Clavières
☎ 05.49.48.58.89
☎ 05.49.84.10.42

Pêche sportive et
Détente

Etang Le Magnou Sarl

M. et Mme **CHAGNEAU** Lionel
Le Magnou
☎ 06.37.37.78.59 / 06.12.71.29.70
🌐 www.etanglemagnou.com

Services

A.C.C. Assistance conseil comptabilité

3, rue du 4 août
☎ 05.49.48.19.62

A.F.P.A.

Formation professionnelle pour adultes
Le Chaffaud
☎ 05.49.83.34.00
☎ 05.49.83.34.29



Services - suite

Agence Postale Communale et Bibliothèque Municipale

2 route du 4 août
☎ 05.49.84.15.50

✉ bibliotheque19@wanadoo.fr

Mémo horaires d'ouverture

Du mardi au samedi : 9h-12h15

Mardi, Mercredi, Vendredi:

13h30-17h15

NOUVEL HORIZON – A.N.E.S.I.

Centre Educatif Fermé
Bramme Faim – BP 02
☎ 05.49.48.82.10
☎ 05.49.48.97.89

Gîtes – Chambres d'hôtes

Gîte de la Vacherie

M. CRUVEILHER Jean-Marie
La Vacherie
☎ 05.49.48.87.20
✉ jean-mary.cruveilher@ozone.net



Gîte de la Maison Neuve

M. et Mme JATIAULT Xavier
Le Bois de Lareau
☎ 05.49.48.93.59 / 06.79.50.48.54
✉ xavier.jatiaux@orange.fr
🌐 www.gite-maison-neuve.a3w.fr



Gîte de la Roche

M. BOWER
4 et 6 Château Trompette
☎ 07.86.10.71.01 31

Gîte des Fouillarges

M. DEBIAIS
Les Fouillarges
☎ 05.49.87.57.18

Gîte

M. PORTSMOUTH
6 rue Saint Sornin
☎ 06.43.95.15.52

Gîte Beau Maison

M. ROBINSON
6 rue Alexandre Bessagnet
☎ 07.49.16.89.40

Gîte

Mme RENELIER Corinne
La Petite Ferrandière
☎ 06.78.80.64.83

Gîtes – Chambres d'hôte - suite

Gîte des Genêts

Les Genêts
Changement de propriétaire
Réouverture en 2022



Gîte de Villodier

M. D'AUSBOURG
Villodier
☎ 06.82.91.59.40

Gîte du Petit Essart

M. et Mme BROWN Michael
Le Petit Essart
☎ 0044 125 779 2896

Gîte de Caractère

Mr PECOUT
Ponton
☎ 06.85.02.00.56

Gîte des Lavandières

Mme Séverine BERAS
La petite âge
☎ 06.13.85.05.51

Chambre d'hôtes

Mme IND Kate
Perieux
☎ 05.49.48.88.95

Chambre d'hôtes

Chez Keona
13 rue du 4 Août
☎ 07.50.67.20.74
✉ E.info@chezkeona.com
🌐 www.chezkeona.com

Chambre d'hôtes

Maison fleurie la Tuilerie
M. LOVEJOY-BLACK
La Tuilerie
☎ 05.49.48.22.82

Chambre d'hôtes

La Loge aux Violettes
M. RICHARDS Carl
24 route de la Loge aux Violettes
☎ 07.80.71.10.02

Chambre d'hôtes

M. MASON Mark
31 route du 4 Août
☎ 06.38.29.77.35

Chambre d'hôtes

Mme ELLIS Karen
5 route du Viaduc BOURPEUIL
☎ 05.17.36.60.21

Déchèterie

DECHETERIE DE MILLAC

ZAE Les Gagnas – Millac
☎ 05.49.84.57.62
✉ simer-ecopole@cq86.fr
🌐 www.simer86.fr

Parcours Aventure, Saut à l'élastique

Oxygène 40

M. MONTIEL Franck
16 route de Jarnac 16200 Foussignac
☎ 06.03.61.58.19.
✉ oxygene40@yahoo.fr

ArbréSo

M. MONTIEL Franck
☎ 07.85.09.48.94
✉ arbreso86@gmail.com
🌐 www.arbreso.com

Assistants maternelles

LAURENDEAU Corinne

Les Loges
☎ 05.49.48.72.45

MARTINEZ Angélique

7 rue du 4 Août
☎ 05.49.48.63.82

Artisanat - Commerces

AMOR Peter

Electricité
6, rue de la Forge – La Petite Age
☎ 05.49.91.85.54

AQUACULTURE

M. SARRAZIN Serge
La Terrasse
☎ 05.49.48.25.56

Me HAZARD

Services de retouche couture sur tous vêtements
La Rye
☎ 06.22.73.61.26

Icetelec

Electricien
6, route de Saint-Martin L'Ars
☎ 05.17.36.12.23
☎ 06.10.64.43.65

GIGATIK.COM

Hébergements Web et création de site internet
Philippe MICHAUD
☎ 07.82.02.58.72
✉ contact@gigatik.com

Les Cageots Locaux

Vente de produits locaux
M VAN AUBEL Bruno
Me FELLER Sascha
☎ 06.84.86.99.60



R-one Boutique

Alimentation, couchage, jeux, promenade
pour vos animaux
☎ 06.64.91.74.67
✉ Croquetterie-derwann.fr

Liste des associations locales

U.F.V.G. – A.C. et Anciens du Maquis

Président : J.P. THIMONIER

☎ 05.49.48.80.76

Comité des Fêtes du Vigeant

Président : Jacques BLANCHARD

☎ 05.49.84.50.85

Club Amitiés et Loisirs

Présidente : Paulette SAIMOND

☎ 05.49.84.01.61

Culture et Loisirs Vigeantais

Présidente : Marie-Claude FINSTERLE

☎ 05.49.48.31.39

Donneurs de Sang Bénévoles

Présidente : Josette PINAUD

☎ 05.49.48.38.43

Parents d'Elèves de l'Ecole Publique

Président : Mickael WAGON

☎ 06 58 58 30 96

Club de Gymnastique Volontaire

Présidente : Ruth GELIN

☎ 09.67.31.04.98

Football club Vigeantais

Président : Valentin LETERTRE

☎ 06.66.93.87.70

Association de sauvegarde de l'environnement,

Paysages et patrimoines Sud Vienne

Président : Patrick DAVID

☎ 06.85.92.57.76

Association de Chasse Communale

Agréé

Président : Alain PINAUD

☎ 05.49.48.38.43

Pétanque Vigeantaise 86

Président : Philippe MICHAUD

☎ 07.82.02.58.72

Association Sportive du Circuit du Val de Vienne

Président : Mathieu MOREAU

☎ 05.49.48.86.38

Association Val de Vienne Moto

Président : Christophe HARIOT

✉ valdeviennemoto@yahoo.fr

Comité du Plan d'Eau

Président : J.P. THIMONIER

☎ 05.49.48.80.76

Tennis Club

Présidente : Lysiane PERROT

☎ 05.16.80.02.50 – 06.11.16.51.41

✉ mlperrot@sfr.fr

Maison Pour Tous – M.J.C.

Présidente: Jean-Marie VAQUIER

☎ 05.49.48.94.00

ADMR L'Isle-Jourdain

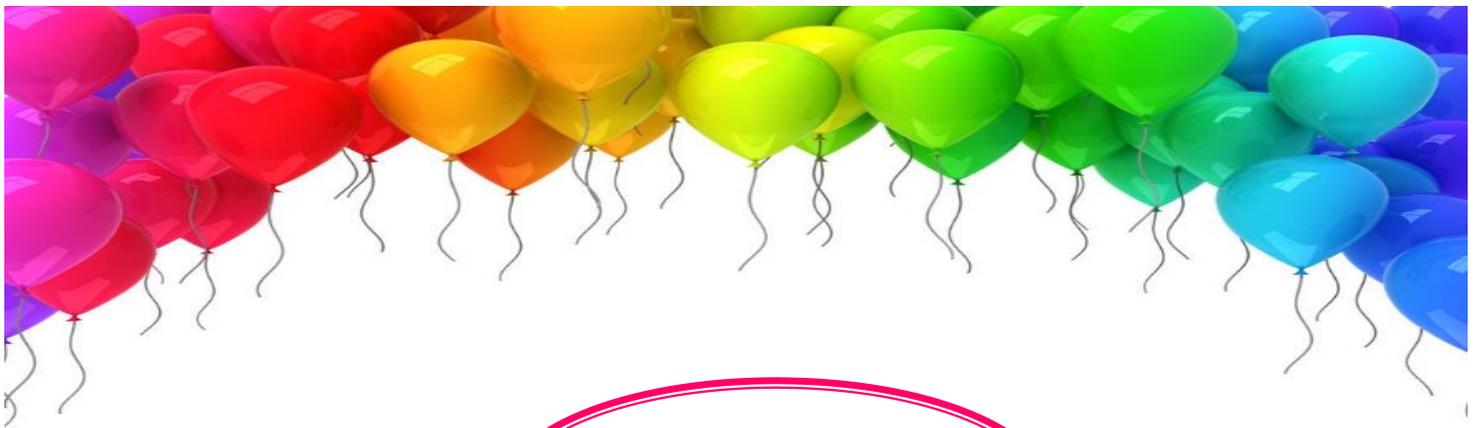
☎ 05.49.91.83.86

A.R.N.I

Président : Marcel HEBERT

☎ 06.07.44.72.60





La Vie Associative

Si le Bulletin Municipal est ouvert à toutes les Associations, ce n'est certainement pas pour y exposer **ses rancœurs**.

Ce n'est pas ma conception d'une association, qui plus est, se trouve être **le Comité des Fêtes**. Je n'ai jamais refusé d'entendre qui que ce soit. La mairie est ouverte à tous.

Ce n'est pas non plus très correct d'organiser une Assemblée Générale sans y inviter tous ses adhérents, à commencer par le maire de la commune. Il est alors facile d'annoncer que les comptes sont sincères et approuvés et que les membres sortants ont été réélus à l'unanimité.

Situation dommageable pour les habitants du Vigeant qui préféreraient voir l'union des bonnes volontés comme cela se passe ailleurs. Il suffit de voir les articles de nos journaux.

Alors soyons patients et positifs. Espérons que l'esprit de Noël soit bénéfique pour les uns et les autres.

Et que l'année 2022 nous réserve d'heureuses surprises.

Le Maire Pierre Gourmelon



DONNEURS DE SANG BENEVOLES

Tout d'abord, nous tenons à remercier la Municipalité, qui nous met à disposition gratuitement la salle des Pradelles pour les collectes et autres manifestations et nous permet de réaliser en mairie toutes les photocopies dont nous avons besoin !

Cette année, nous n'avons pas pu avoir de calendriers ! Peut-être pourrons-nous en distribuer l'année prochaine.

La nouvelle organisation que nous avons mise en place en 2020 fonctionne bien sur les 4 lieux de collectes malgré la difficulté à faire déplacer nos donateurs.

Avec cette nouvelle disposition, 2 collectes ont eu lieu à ADRIERS, 2 à QUEAUX, 1 à L'ISLE JOURDAIN et 1 au VIGEANT. A notre collecte du 20 mai, nous avons eu 45 personnes présentées, 41 dons dont 1 1er don. L'année prochaine, nous aurons, à nouveau, 2 collectes et donc nous comptons sur plus de donateurs.

Cette année, l'assemblée générale du 07 mars 2021, n'a pas eu lieu à cause de la crise sanitaire et donc nous n'avons pas demandé la liste des diplômés et médailles à l'EFS. Nous espérons pouvoir y remédier l'année prochaine et les recevoir avec ceux de 2022.



Assemblée générale du 01 mars 2020



Une collecte de sang

1 don = 3 vies sauvées !

Nous faisons appel à vous, donateurs bénévoles plus que jamais !

Attention !

Notre collecte du 28 janvier 2022 se déroulera exceptionnellement

A la Salle des Fêtes de l'ISLE JOURDAIN

Car la Salle des Pradelles sera en travaux

La Présidente
Josette PINAUD

DATES DES COLLECTES DE SANG 2022 DES 4 ASSOCIATIONS REUNIES

Vendredi 28 janvier : LE VIGEANT Lundi 23 mai : L'ISLE JOURDAIN Vendredi 16 septembre : LE VIGEANT
Vendredi 25 mars : ADRIERS Mercredi 20 juillet : QUEAUX Mardi 29 novembre : L'ISLE-JOURDAIN

MANIFESTATIONS 2022

- Randonnée : 23 janvier
- Assemblée générale et repas au restaurant : 06 mars (sous réserve des conditions sanitaires)



4 orientations et 18 points remarquables

- 1 - Je peux donner près de chez moi, de mon travail, de mes lieux favoris : c'est facile d'accès.
- 2 - Je peux aller donner mon sang quand je veux et quand je suis disponible.
- 3 - L'EFS me permet de bien m'organiser pour donner mon sang.
- 4 - Quand je décide de donner mon sang, je sais que je pourrai bien donner une fois sur place. Je ne me déplace jamais pour rien.
- 5 - Pour m'enregistrer et vérifier que je peux donner, c'est sans effort et ça va vite.
- 6 - Si ce que je peux donner est rare, l'EFS me propose un parcours privilégié qui s'adapte à mes contraintes.

- 10 - À l'EFS, où que j'aie, je suis toujours bien accueilli(e), écouté(e) et accompagné(e).
- 11 - Quel que soit l'endroit où je vais, je sais que toutes les précautions sont prises pour assurer une sécurité optimale.
- 12 - Quand il s'agit de ma santé ou de celle des receveurs, tout est clair.
- 13 - Tout est fait pour que je n'aie pas mal ou que je ressente des désagréments.
- 14 - Je peux donner mon avis quand je le souhaite. L'EFS m'y invite régulièrement et m'écoute.



- 7 - Je sais que mon don est utile.
- 8 - Je suis reconnu(e) pour mon engagement et je peux le faire savoir autour de moi.
- 9 - Il y a toujours une place pour moi, même quand je ne peux pas ou je ne peux plus donner.

- 15 - L'atmosphère est apaisante. Tout est fait pour que je me sente bien et détendu(e).
- 16 - Pour que je récupère bien, l'EFS me propose des produits bons, sains et respectueux de mes convictions et de l'environnement.
- 17 - Donner, c'est l'occasion de prendre du temps pour moi.
- 18 - A l'EFS, je vis avec les autres un moment de partage et de citoyenneté.

A.C.C.A. DU VIGEANT

L'assemblée générale a eu lieu le 12 juin 2021. Trois personnes ayant démissionné : Jean RANGER, Jean-Paul BERTRAND et Valentin LETERTRE, une réunion de bureau a suivi cette A.G. afin d'élire seulement un nouveau vice-président car la FEDERATION nous a informés avant l'Assemblée Générale que notre association pouvait être constituée que de 6 personnes. Pour l'année 2021-2022, celui-ci se compose donc de :

Le bureau :

Président :	Alain PINAUD
Vice-président :	Jean-Paul REMBLIERE
Secrétaire :	Jean-Michel BONNEAU
Trésorière :	Catherine DELAGE
Président d'honneur	Jean-Michel MATHIEU

Les membres du C.A.:

Alexandre LAURENDEAU et Julien PAILLET.

Le ball-trap annuel n'a également pas eu lieu pour causes sanitaires suite au COVID 19 comme l'année précédente ; pas de moules-frites cette année avec le Club de FOOTBALL pour les mêmes raisons.

Dates à retenir pour 2022 :

Assemblée générale : **samedi 11 juin 2022 à 10 h** (salle des Pradelles)

Campagne 2021-2022

Sur 2021, des lâchers de gibiers ont eu lieu : 03 août (60 perdreaux), 09 septembre (60 perdreaux et 70 faisans), 23 septembre (50 perdreaux et 40 faisans), 07 octobre (50 faisans), 21 octobre (60 perdreaux), 25 novembre (35 faisans), et 16 décembre (35 faisans) ; à partir du 06 octobre 2021 jusqu'au 28 février 2022 a et aura lieu tous les samedis une battue aux grandes pattes (1 faon en CMC et 1 cerf) et à partir du 06 novembre, battues aux chevreuils.

Nous remercions les chasseurs qui participent à ces lâchers, les personnes bénévoles qui aident à la survie de cette association, l'ensemble de l'A.C.C.A. et également la commune qui nous met à disposition les salles et qui nous permet de faire toutes les photocopies dont nous avons besoin.

**Le président
Alain PINAUD**



A.G. du 18 juillet 2020

ANCIENS COMBATTANTS **UFVG-AC MAQUIS SUD VIENNE**

La Section du Vigeant : 43 adhérents dont : 28 AFN // 5 veuves // 2 maquisards // et 8 sympathisants
// Lors des cérémonies les porte-drapeaux sont toujours présents.

Le 27 octobre 2021 un Maquisard **Gilbert Bégoïn** nous a quitté à l'Age de 98 ans, toute notre affection à sa famille.

Nos cérémonies :

Le 19 mars : Cessez le feu en Algérie

Le 8 mai : Commémoration de la fin seconde guerre mondiale

Le 4 août : Commémoration de la tragédie du 4 Août 1944

Le 11 novembre : Commémoration dépôts de gerbes aux monuments aux morts

Suivi du repas en commun avec les communes :

L'Isle-Jourdain / Moussac / Le Vigeant / Millac

** Concours de belote fin janvier

** L'assemblée générale mi-février suivi du traditionnel pot-au-feu.

Cette année 2021 : Le concours de belote a été annulé.

Les cérémonies du 19 Mars et du 8 Mai ont été célébrées avec un public restreint du fait de la crise sanitaire.

Le Bureau :

Président : Jean-Pierre Thimonier

Vice-Président : Henri Bourriaud

Secrétaire : Yolande Plisson

Trésorier : Roger Plisson

Porte-drapeaux

François Gilliot

Marcel Sansiquet

Killian Guinaud

Le Président Jean-Pierre Thimonier

DEVOIR de MEMOIRE

4 AOUT 1944 – 4 AOUT 2024

Le 4 Aout 1944 restera pour toujours une page douloureuse de l'Histoire de notre commune.

Cette date fait l'objet, chaque année, d'un moment de souvenir et de respect en hommage aux victimes de cette triste journée.

A l'occasion du 80^{ème} anniversaire – **ce sera le Dimanche 4 Aout 2024** – nous voulons une nouvelle fois ranimer la flamme du souvenir avec le concours des Autorités Civiles et Militaires ainsi que des Services et Organisations d'Anciens combattants en charge de ces événements dédiés à la Mémoire Collective.

Pour ce faire, nous demandons dès maintenant à toutes les familles du Vigeant (ou d'ailleurs) qui possèderaient des documents se rapportant au 4 Aout de bien vouloir contacter la mairie.

Soit par courrier à Mairie de Le Vigeant – 7 place St Georges – 86150 - LE VIGEANT

Soit par courriel à le-vigeant@departement86.fr

En vous remerciant par avance de votre participation.

Le Maire, Pierre GOURMELON

Club de Gymnastique Volontaire

Les cours de gymnastique ont repris le 14 septembre dans le respect des règles sanitaire sous la direction de notre animateur : **Florian Bureau**.

Ce climat convivial est très apprécié pour l'ensemble du groupe.

La diversité des cours nous apporte un bien être.

Le club de gymnastique compte à ce jour 15 licenciées, heureuses de faire vivre l'association dans la commune de le Vigeant.

Les séances se déroulent tous les **Mardis de 17h30 à 18h30 salle des Pradelles**.

Pour toutes celles et ceux qui souhaiteraient rejoindre le groupe contacter le : **06.61.93.91.07**

Pour la saison 2021/2022 nos projets restent en attente cause du Covid-19.

Le club de gymnastique remercie Mr Le Maire et la municipalité pour la mise à disposition la salle des Pradelles gracieusement.

Présidente Ruth Gelin
Secrétaire Yolande Plisson



Club Amitiés et Loisirs



Après une année difficile Cause du Covid-19, le club des aînés ruraux de le Vigeant reprendront leurs activités et vous invitent à **l'assemblée générale** qui aura lieu **le jeudi 6 janvier à 14h00** salle des Pradelles. Ouvert à tous.

Le club se réunit **tous les quinze jours le jeudi 14h00 salle des Pradelles**. Un après-midi récréatif et convivial (belote, tarot, jeux divers, scrabble)

Nous remercions Mr le Maire et la municipalité de mettre la salle des Pradelles à notre disposition gratuitement.

Le Bureau

La pétanque **vigeantaise**



Chères adhérentes, chers adhérents, et Cher(e)s ami(e)s,

Avant toute chose, nous espérons que vous et vos proches vous portez bien.

Pour rappel, l'association a été créée depuis le 10 Février 1977, et nous avons repris depuis 2020, moyennant un changement des membres du bureau, les rênes du club dans notre joli village de le Vigeant.

Nous tenons à remercier la commune ainsi que les municipalités avoisinantes pour leur assistance et leur soutien.

La saison associative touchant à sa fin, nous tenions à vous remercier de l'avoir vécue à nos côtés, et partager un bilan de l'année écoulée et les perspectives pour celle à venir.

Vous le savez, l'activité de notre association a été fortement perturbée par la crise sanitaire covid-19.

Mais nous sommes conscients que pour vous non plus, la situation n'a pas été des plus confortables.

Aussi nous souhaitons vous remercier sincèrement pour le soutien apporté et pour votre fidélité dans cette période si particulière.

La situation sanitaire semblant s'éclaircir, il est maintenant temps pour nous de préparer la saison à venir. Si nous avons traversé une période difficile, nous sommes aujourd'hui déterminés à aller de l'avant !

Nos activités reprendront donc dès le mois de Janvier 2022 avec l'organisation, si possible, d'un événement convivial pour nous retrouver dans le respect des mesures en vigueur à ce moment-là.

Enfin, une bonne nouvelle pour terminer : pour vous montrer notre gratitude suite aux deux années agitées vécues ensemble, nous appliquerons une remise de 3€00 sur tout renouvellement de cotisation.

Rendez-vous sur la page INSCRIPTION pour en profiter.

Une nouvelle fois, merci pour votre soutien, nous avons hâte de vous retrouver !

A très vite,



Philippe Michaud - Président
David Levailant - Trésorier
Michel Lebas - Secrétaire



- Le club regroupe des adhérents des communes de l'ancien canton de l'Isle Jourdain.
- Il met à votre disposition une gamme variée d'activités adaptées à l'âge et au niveau de chacun.
- 2 enseignants diplômés donnent des cours aux enfants et adultes :

LIONEL TOSO : le samedi de 14 h 30 à 19 h - **JEAN ROUFFY** : le lundi de 17 h à 22 h 30

Toute personne désireuse de jouer peut utiliser les courts. Les clefs sont disponibles auprès de la **Coop** (Christelle Serin) ou de la **Boulangerie** « les Délices du P'tit Aimé » (Vanessa et Sylvain Bernard) de l'Isle Jourdain.

Bien que l'année 2021 ne nous ait pas épargnés comme toutes les associations, la saison qui arrive s'annonce meilleure, le nombre d'adhérent et en hausse, de 35 nous passons à 41, ce qui n'était pas arrivé depuis de nombreuses années. Espérons que cela continue ainsi.

Pour la saison 2021-2022, le club va donc engager :

- 1 équipe masculine +35 ans (matches en novembre-décembre) – 1 équipe mixte (matches en janvier-février) – 2 équipes masculines et 1 équipe féminine (matches en avril-mai)
- 2 équipes jeunes garçons et 1 équipe jeune en filles

- L'année 2021 a été compliquée et beaucoup de tournois ont été annulés donc nous n'avons pas organisé de tournois jeunes. Seul le tournoi interne a eu lieu avec les finales le 12 septembre dernier avec les victoires de :

- Jean-François Cazaubon (15/3) gagne 6/4-6/2 face à son fils Mathis (30) – finale 3^{ème} série
- Mathis Cazaubon (30) gagne 6/1-6/3 face à Joachim Souchaud (30/2) - finale 4^{ème} série
- Manon Bussac (30/3) gagne 6/1-6/4 face à Louise Desbordes (NC). – finale 4^{ème} série



RENSEIGNEMENTS :

Présidente **Lysiane PERROT** La Petite Age 86150 Le Vigeant ☎ 06 11 16 51 41 ✉ mlperrot@sfr.fr

Secrétaire **Jean Hubert BUSSAC** av. de la Vienne 86150 L'Isle Jourdain ☎ 06 84 20 14 28 ✉ jhbussac@orange.fr

Enseignant **Jean ROUFFY** 3 les Brandes 86150 Queaux ☎ 06 84 34 73 74 ✉ jean.rouffy@gmail.com

L'appli **TENUP** pour réserver, rechercher, jouer, suivre sa progression et celles des autres joueurs
Toutes les infos sur www.fft.fr ou <https://tenup.fft.fr/>

Il n'est pas trop tard
pour nous rejoindre et
essayer ce sport
ouvert à tous, quel que
soit votre niveau et
votre âge

Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour





La saison 2021 du Val de Vienne s'achève sur une saison aboutie tant sur le plan des roulages d'entraînement sur notre superbe Circuit du Val de Vienne que sur la compétition avec le Championnat de Ligue Nouvelle-Aquitaine et bien sur la dynamique école de moto « School Academy » sur le circuit du bois d'Arson.

Le Val de Vienne moto, c'est un staff d'une quinzaine de bénévoles passionnés, motivés pour assurer 10 journées d'entraînements sportifs de quelques 200 pilotes par journées mais également des journées « découvertes » pour des pilotes de « tous les jours » encadrés pour l'occasion par un BE et un encadrant pour 3 pilotes permettant de faire découvrir le plaisir de la piste en toute sécurité.



Le VVM c'est un club affilié FFM et fort de ses 350 adhérents, pilotes amateurs pour la plupart, mais également des pilotes de renommée nationale voire internationale avec un pilote double champion du monde d'endurance 2020/21 **Greg Black**, **Guillaume Antiga** champion de France Challenger FSBK, **Gabin et Jules Pernat**, **Gabin** champion de France Supermotard dans sa catégorie l'année dernière, **Estéban Neil** vice-champion de France 25 Power de sa catégorie et issu de la School Academy VVM, **Guillaume Chollet** en partance pour le Paris/Dakkar 2021 et bien d'autres encore dans les différentes catégories des championnat et coupes Nationales/Régionales ...



Le VVM c'est aussi le moteur du très beau championnat de ligue Nouvelle-Aquitaine porteur de trois épreuves sur 4 cette année, et une magnifique finale sur son circuit de prédilection au Vigeant fort de plus de 300 pilotes avec un des plus gros paddocks de France moto.

Le VVM c'est bien sur son école moto labellisée FFM, la « **School Academy** » sur son circuit du bois d'Arson idéalement placé et aménagé pour permettre à notre public jeune de découvrir la pratique du 2 roues dans les

meilleures conditions.



Malgré les difficultés liées aux restrictions sanitaires, tous les objectifs de cette année 2021 ont pu être tenus, 10 journées de roulage avec quelques 200 pilotes par journées, 4 épreuves du championnat de Ligue et 6 journées school academy qui ont motivées quelques 120 enfants de 6 à 16 ans.

Tous terrains, Tous niveaux, tous Horizons

Le Val de Vienne Moto est bien un monde et devient un club moto vitesse de référence en France. Le club remercie ses adhérents, son staff et ses bénévoles mais aussi ses partenaires, les collectivités locales et leurs élus qui ont permis de porter haut les valeurs sportives et associatives de notre magnifique sport.

Focus sur quelques actions de la MJC Champ Libre

Toutes les activités, animations, sorties, temps d'échange débats, services, évènements... sur www.mjc-champlibre.fr ou à la MJC : 05 49 48 94 00

et dans les programmes de *La Boulit'*, votre Scène Culturelle de Vienne et Gartempe.



Lieux Accueil Enfants Parents

Parents, futurs parents ou adultes référents d'enfants de moins de 6 ans, venez, avec vos enfants, échanger avec des accueillantes professionnelles formées à l'écoute

Où **Le Vigeant : 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} mercredi du mois,**
En alternance : **Availles Limouzine, L'Isle Jourdain & Usson du Poitou, le dernier mercredi du mois**

Quand **Mercredi : 9h30-12h (accès libre)**
(sauf vacances scolaires)



Relais Petite Enfance

Assistantes maternelles, Professionnelles de la garde à domicile, parents ou futurs parents, l'animatrice professionnelle du RPE vous accompagne dans tous les aspects de la garde du jeune enfant

Où **MJC Champ Libre et en itinérance à Availles Limouzine, L'Isle Jourdain, Mauprévoir & Usson du Poitou**

Quand **Sur rendez-vous, plus d'infos à la MJC**



Point Accès Numérique

Des démarches à faire sur les sites caf.fr, impots.fr, pole-emploi.fr...
La secrétaire d'accueil de la MJC vous accompagne

Où **MJC Champ Libre à L'Isle Jourdain**

Quand **Lundi 14h – 18h, mardi au vendredi 9h-12h & 14h 18h (vendredi fin à 17h)**



Atelier d'expression artistique

Dessin - peinture

Animé par Emmanuelle ZENATI

Public	Date	Lieux
Adultes	Lundi 13h30 - 15h30	MJC
	Mercredi 14h - 16h	L'Isle Jourdain
	Mercredi 9h – 11h	Bourg Le Vigeant
Enfants et adultes	Samedi 10h - 12h	Ecole Availles Limouzine

Apprentissage et perfectionnement des différentes techniques d'expression du dessin et de la peinture (gouache, collages...), notions de couleurs et de volumes à partir de compositions

Carte forfaitaire 10 séances adulte peinture : 83€ valable pour la saison 2021-2022

La carte est nominative et indivisible, les séances sont non fractionnables et celles non réalisées sont perdues.

Tarifs annuel de septembre 2021 à juin 2022

Q1 : 0 à 450	145 €
Q2 : 451 à 700	163 €
Q3 : 701 à 1050	178 €
Q4 > 1051	195 €



Atelier cuisine du monde

Animé par Françoise DARDENNE

Repas indonésien

Samedi 8 janvier - 10h à 14h - Luchapt

Seul ou en famille, participez à l'élaboration d'une recette de cuisine que vous partagerez au déjeuner

Inscription obligatoire

Adhésion MJC et participation aux ingrédients



Théâtre : Prison

Compagnie des Puys

Dimanche 13 mars - 15h - L'Isle Jourdain

Solo théâtral réservé aux plus de 14 ans, avec une restitution des ateliers d'écriture menés par Aymeri Suarez-Pazos avec des jeunes du Centre Educatif Fermé Nouvel Horizon Le Vigeant

Prison est un récit écrit par un jeune homme dans l'urgence, avant que le verdict ne tombe de sa probable condamnation à la réclusion criminelle maximale.

Arts de la rue

La natür c'est le bonhür

Rosie Volt

Clown rural & chants de làèhaut

Jeudi 26 mai – 17h30 - Le Vigeant

Accès libre

Dans le cadre de l'assemblée annuelle, après la course de vélo et avant le repas du soir organisés par la commune de Le Vigeant

Elle descend de la montagne en chantant...

Bulldozer de l'optimisme, ouragan d'énergie, tsunami d'émotions, voici la bergère tyrolienne Rosie Volt avec son troupeau de chèvres...

Sur le champ, les citadins sont transportés au cœur des pâturages alpins!



Acrobate de la glotte, elle atteint des sommets vertigineux en chantant à gorge déployée l'air de la montagne. Ses échos sont un Hymne à la Natür toute entière. Et dans cette ambiance bucolique, Rosie voit la vie en rose : « la natür, c'est le bonhür! ».

Chevrotante d'émotions et survoltée de désirs, Rosie Volt virevolte autour de ses pulsions, laissant galoper son naturel. Elle cavale, s'emballe, s'étale et... perd les pédales quand « l'Amür » dévale!

L'écu de son cœur se transforme rapidement en homme de sa forêt qu'elle emmène sur l'Everest de ses rêves... Une véritable bombe de bonheur explose alors devant les yeux des spectateurs hé « bêêtés ». Elle devient chèvre, pompom girl de la « verdür », femme de la jungle et chef d'orchestre tout terrain!

Et chacun s'en retourne en chantant ce joyeux refrain : « y ololohoudi... »

Toutes les activités, animations, sorties, temps d'échange débats, services, évènements... sur www.mjc-champlibre.fr ou à la MJC : 05 49 48 94 00

et dans les programmes de *La Boulit'*,

votre Scène Culturelle de Vienne et Gartempe.

La Boulit' est soutenue par la Commune de Le Vigeant, la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, le Département de la Vienne, la Région Nouvelle Aquitaine





ASEPP

Association de Sauvegarde de l'Environnement,
des Paysages et du Patrimoine du Sud Vienne
courriel : asepp86150@yahoo.com



ÉOLIENNES LE VIGEANT : DÉBUT DU SACCAGE DES PAYSAGES ET DE NOTRE ENVIRONNEMENT

Qui doit-on remercier.....

En quittant le Vigeant par la route de Mauprévoir, puis arrivé aux Vignes en tournant vers la route de St Martin et en poursuivant ensuite par la route d'Usson, chacun peut constater les dégâts causés à notre environnement par la société WINSTROM, pour pouvoir acheminer les pales et autres éléments des éoliennes.

Carrefours défigurés, arbres abattus, haies arrachées, voilà les premières conséquences tangibles et visibles de l'installation du parc éolien des FOUILLARGES. Ces atteintes à la nature et à l'environnement n'ont bien sûr jamais été évoquées par les porteurs du projet lors de l'enquête publique, laissant ainsi supposer qu'ils s'étaient assuré que le réseau routier était bien adapté.

Et nous n'avons aucune garantie que haies et arbres seront replantés à la fin du chantier comme normalement la loi l'impose, ni que nos routes retrouveront leur aspect d'avant.

Tout cela n'est pas très écolo !

En début d'année 2022, nous allons, en outre, voir s'ériger les cinq éoliennes « promises », avec là aussi une surprise de taille - si l'on peut dire - puisque elles feront **non pas 149 m mais 163 m de haut**, soit **14 m** de plus que ce qui était annoncé dans le cadre de l'enquête publique ! C'est un arrêté préfectoral de fin 2020, pris à la demande de la société WNSTROM, qui a autorisé ce changement.

Le type d'éoliennes implantées ne correspond donc plus aux données techniques sur lesquelles le conseil municipal, la population et le commissaire enquêteur se sont prononcés en 2016.

Plus puissantes et plus hautes, ces machines vont créer plus de nuisances sonores, seront visibles de beaucoup plus loin et par beaucoup plus de monde, et auront un impact plus important sur la faune, en particulier les oiseaux migrateurs.

S'agissant d'une modification aussi importante, on ne peut qu'être surpris que la commune -qui était tout à fait en droit de le faire - n'ait pas intenté un recours auprès de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux pour faire annuler cet arrêté et demander le respect des hauteurs annoncées dans le dossier d'enquête publique. On peut également s'étonner qu'elle n'ait pas réagi quand la société WINSTROM a osé écrire dans un courriel retransmis à l'Association par la mairie que cela « ne regardait pas le conseil municipal... » (conseil qui n'a d'ailleurs pas été consulté).

Pour sa part, l'ASEPP n'a pas pu agir, n'ayant hélas pas les moyens financiers suffisants pour payer les honoraires d'un avocat

Pour terminer, reprenons les propos du sénateur BELIN au sujet de l'éolien. Dans sa lettre du 26 avril 2021, il écrit: « *...(l'éolien) un sujet qui divise Il faut plus de dialogue et d'écoute. La Vienne, le Poitou disposent d'un patrimoine exceptionnel que l'Histoire nous a laissé. Ne le dévalorisons pas. Nous avons l'espace. Ne le gâchons pas* ».

Et posons-nous une dernière question : à quoi cela sert-il de « paysager » à grands frais les bords de Vienne afin d'attirer des touristes, si l'on détruit partout ailleurs le paysage pour installer des machines de plus en plus contestées en France ?

Alors restons vigilants pour préserver ce qui peut encore l'être de nos paysages et de notre patrimoine.

Pour défendre votre cadre de vie, adhérez à l'ASEPP
Contact courriel : asepp86150@yahoo.com

Bonne année 2022

Lysiane PERROT
Secrétaire

Patrick DAVID
Président

Patrick WAGON
Trésorier



Comité des Fêtes



C'est la seconde année que ce fichu COVID pénalise fortement nos vies
Vaccins – conditions sanitaires – confinements

Maintenant c'est la salle communale qui nous joue des tours avec un important problème de structure.

La véranda ne peut plus être utilisée.

De ce fait, la capacité d'accueil de cette salle n'est plus compatible avec l'organisation de nos festivités qui réunissent à chaque fois 130 à 150 convives.

Cette année nous aurions voulu développer de nouveaux projets et ainsi créer un vrai lien social avec les habitants du Vigeant qui doivent se considérer lésés.

« Il ne se passe rien de bien sympathique au Vigeant, à part les éoliennes et Bourpeuil qui a tous les honneurs ».

L'assemblée générale s'est tenue dans le respect des conditions sanitaires.

Le bilan financier est toujours positif et les comptes sont sincères et approuvés.

Les membres sortants du conseil d'administration ont souhaité renouveler leur candidature et ont été réélus à l'unanimité.

Depuis un an, le Comité des Fêtes est la cible d'auteurs malveillants.

Propos résultant de jalousie et agressivité.

Cocktail dommageable pour notre village....

Afin de ne plus avoir à supporter ces agressions récurrentes, nous souhaitons placer notre association en « stand by » mais les projets envisagés ne sont pas perdus.

Pour évoluer, un groupe associatif a besoin de positivité et de cohésion.

Nous pensons que le Comité des Fêtes est très convoité mais nous sommes animés par une solidarité absolue.

Merci à notre fidèle public pour sa patience.

Passez le plus agréablement possible les fêtes de fin d'année.

Le Président du Comité des Fêtes

Jacques BLANCHARD 07.86.10.71.01 / 07.49.16.89.40



Office de Tourisme Sud Vienne Poitou

L'Office de Tourisme c'est aussi pour vous !

L'Office de Tourisme Sud Vienne Poitou accueille les visiteurs et les habitants du territoire à Montmorillon, à Saint-Savin, à Lussac-les-Châteaux et à L'Isle-Jourdain.

A L'Isle-Jourdain, d'avril à début novembre, au sein du Bureau d'Information Touristique situé Place d'Armes et labellisé Accueil Vélo, Corinne et Lucie sont à votre disposition pour vous délivrer des conseils personnalisés pour que vous puissiez profiter des nombreux attraits de votre territoire et également organiser le séjour de vos familles et amis en Sud Vienne Poitou : manifestations, sites d'activités, sentiers de randonnée ...

Un service de billetterie pour divers sites touristiques du département de la Vienne pourra vous faire profiter pour certains de tarif réduit sur vos entrées.

En période de fermeture de l'accueil, de mi-novembre à fin mars, Corinne et Lucie ont le plaisir de se rendre également disponibles pour vous recevoir à une date de votre choix : n'hésitez pas à les contacter !

Lors de votre visite à l'Office de Tourisme, les experts de la Destination vous présenteront les articles de « La Boutique par Sud Vienne Poitou » : de nombreuses idées de cadeaux et de souvenirs !

L'Office de Tourisme c'est également de nombreux outils numériques à votre disposition :

le site web de destination www.sudviennepoitou.com, les réseaux sociaux (Facebook, Instagram et la page YouTube) : « Destination Sud Vienne Poitou », le site de la Boutique avec son service de « Click & Collect » : boutique.sudviennepoitou.com, le site pro-rando : rando.sudviennepoitou.com et son application mobile : Rando en Sud Vienne Poitou.

Au plaisir de vous accueillir au sein de nos points d'accueil qui sont aussi les vôtres !



Bureau d'Information Touristique
1 Place d'Armes
86150 L'Isle-Jourdain
05 49 91 11 96

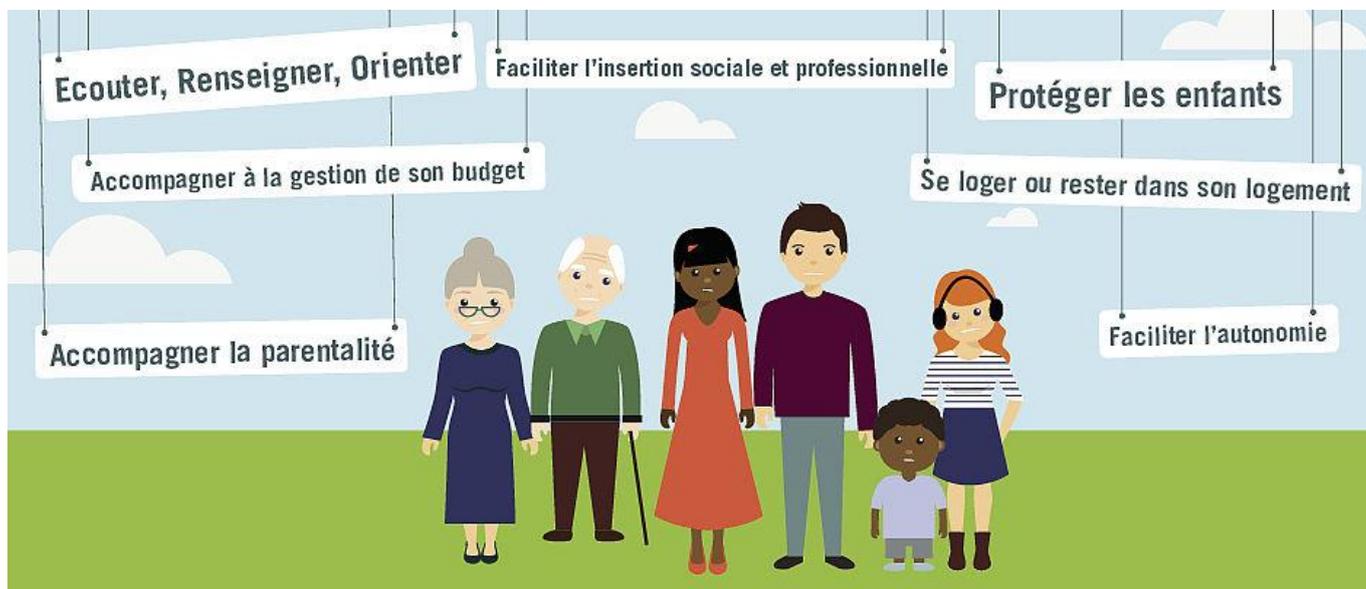
accueil@sudviennepoitou.com
www.sudviennepoitou.com
boutique.sudviennepoitou.com
rando.sudviennepoitou.com

Suivez-nous sur les réseaux sociaux : Destination Sud Vienne Poitou

Pour vous, c'est
en
**Sud Vienne
Poitou**

Service social de proximité

Proches de chez vous, les **Maisons départementales des solidarités (MDS)** informent et orientent les personnes sur l'ensemble des domaines de la solidarité : vie quotidienne, insertion, éducation et santé des enfants et des adolescents, accès aux droits, soutien à la parentalité, aide aux personnes âgées et handicapées...



Qu'est-ce qu'une Maison Départementale des Solidarités (MDS) ?

C'est un Service Public de proximité qui s'adresse à tous les habitants de la Vienne quel que soit leur âge. Des professionnels vous y accueillent, vous informent et vous accompagnent dans vos démarches administratives, sociales et/ou professionnelles. Les entretiens sont confidentiels.

Le Département est la collectivité compétente pour promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale. Le coût financier de l'action sociale représente en moyenne plus de la moitié du budget de fonctionnement du Département.

Trois lieux d'accueil sont proposés :

- la Maison Départementale des Solidarités (MDS)
- la Maison Départementale des Solidarités de proximité (MDS de proximité)
- les antennes et permanences médico-sociales où les rendez-vous doivent être pris obligatoirement auprès de la MDS ou de la MDS de proximité de votre lieu d'habitation.

MDS de proximité de MONTMORILLON :

2 avenue Jean Moulin
86150 MONTMORILLON

 05.49.91.11.03

Horaires : Lundi de 8h30 à 12h30

Mardi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Mercredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Judi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30



L'eau actuellement distribuée dans votre secteur présente des traces de résidus de pesticide. Cette eau dépasse actuellement les normes de qualité mais ne présente, pour autant, aucun risque pour la santé. Des actions curatives sont, par ailleurs, engagées pour y remédier.

De quoi parle-t'on ?

L'eau potable distribuée dans votre secteur par eaux de Vienne-Siveer, est prélevée depuis des nappes phréatiques. En raison de leur faible profondeur, ces nappes sont vulnérables aux pollutions ponctuelles et diffuses.

Comment se manifeste la vulnérabilité de la nappe phréatique ?

On détecte actuellement la présence de résidus de pesticide du Métolachlore dans les eaux captées et distribuées de votre secteur. Pour les eaux potables et sur ces paramètres, les dépassements de la norme de qualité constatés sur certains secteurs vont de 0,1 microgramme/litre jusqu'à 0,25 microgramme/litre, occasionnellement.

Les teneurs mesurées ici sont de 2000 fois à 5000 fois moins importantes que le seuil défini par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation de l'environnement et du travail (ANSES).

Celle-ci considère qu'en dessous d'une teneur de 510 microgramme/litre, la consommation de l'eau ne présente aucun risque pour la santé.

Y-a-t'il un risque à boire l'eau du robinet ?

Il n'y a pas de risque sanitaire lié à la consommation de l'eau distribuée, et aucune restriction d'usage n'est prononcée. En revanche, conformément au code de la sécurité publique, les eaux ainsi contrôlées sont déclarées non-conformes dès lors que la teneur en résidus de Métalachlore dépasse le seuil réglementaire de 0,1 microgramme/litre. C'est pourquoi, pour une durée de trois ans, une dérogation est accordée par l'Etat à Eaux de Vienne –Siveer, lui permettant de continuer à distribuer cette eau, sous réserve que des actions correctives soient mises en place.



Quelles actions sont entreprises pour remédier à ces dépassements ?

Désireux de distribuer à ses abonnés une eau strictement conforme aux limites de qualité, Eaux de Vienne prévoit de

- Mobiliser le secteur agricole pour contribuer ensemble à un changement des pratiques
- Examiner les solutions curatives adéquates avant d'engager des travaux de renforcement de l'usine de traitement existante ou d'interconnexion de réseaux pour aller chercher l'eau là où elle est de qualité

Agir pour préserver et protéger la ressource reste une priorité d'Eaux de Vienne.

Contact : votre agence de rattachement dont vous trouverez les coordonnées sur vos factures.

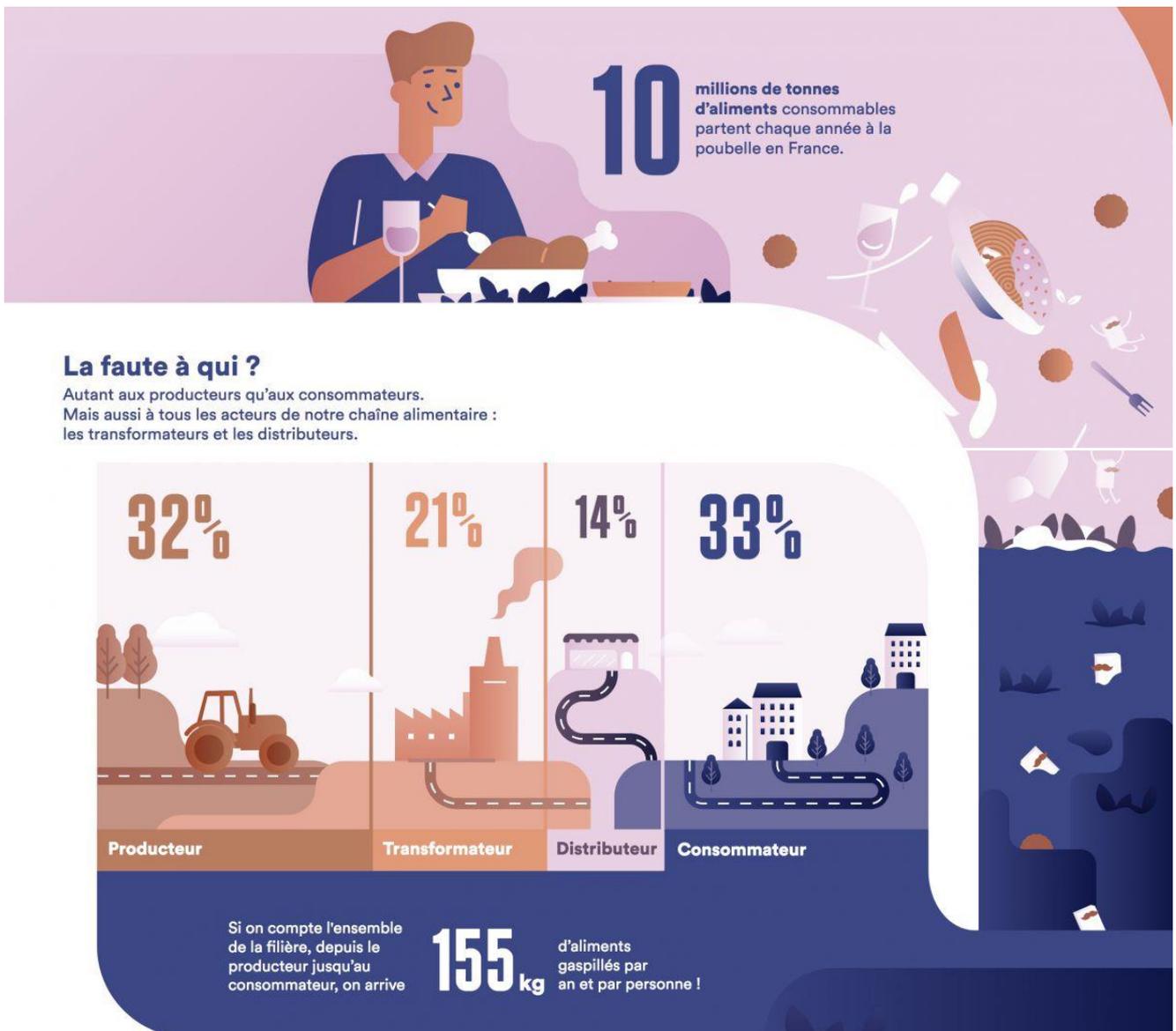
Actualités SIMER

Les bons gestes : Stop au gaspillage alimentaire !



Chaque année en France, plus de 10 millions de tonnes de déchets alimentaires sont produits. Pourtant des gestes simples peuvent vous aider à limiter le gaspillage !

EN FRANCE



LOCALEMENT

Dans les sacs noirs collectés par le SIMER, on retrouve 13% de déchets alimentaires (des restes de repas, des aliments emballés ouverts ou non ouverts,...) soit environ 1 900 tonnes de nourriture gâchée chaque année qui terminent leur course au centre d'enfouissement.

Quelques règles simples pour éviter de gaspiller :

- **Planifier ses repas** et acheter en quantité adaptée
- **Acheter les produits frais** en dernier et respecter la chaîne du froid
- **Bien lire les étiquettes** et faire la différence entre la DLC et la DLUO
- **Ranger logiquement** les aliments dans le réfrigérateur et le nettoyer régulièrement
- **Manger en priorité** les aliments dont la date de péremption est proche
- **Congeler** pour mieux conserver ses aliments ou ses restes de repas
- **Accommoder les restes**
- **A la cantine**, au restaurant ou chez soi, ne pas avoir les yeux plus gros que le ventre
- **A la fin du repas**, ne jeter que les aliments ou les restes qui ne peuvent pas être conservés
- **Partager** ses fruits, légumes ou restes de la veille entre amis, voisins,...



<http://www.qqf.fr/infographie/39/mieux-manger-moins-gaspiller-moins-pol>

le gourmet bag dans les restaurants



Le SIMER propose aux restaurateurs de mettre en place le service de gourmet bag dans leur établissement. Le principe est simple, lorsqu'un client ne termine pas son assiette ou sa bouteille, il peut repartir avec pour les consommer plus tard.

Enquête nouveau service : Broyage des végétaux à domicile !



Le SIMER étudie actuellement la création d'un nouveau service de broyage des végétaux directement à domicile. Dans ce cadre, nous menons une enquête pour mieux connaître vos besoins et vos envies.

Vous êtes intéressés, rendez-vous sur le site internet de la SIMER pour répondre à un questionnaire

<https://www.simer86.fr>

Vous recherchez un emploi :	Vous avez besoin d'aide et vous avez le matériel :
<p>Nous vous accompagnons dans vos démarches d'insertion professionnelles via des missions de travail auprès des particuliers, collectivités, etc.</p> <p>Chaque demandeur d'emploi bénéficie d'un suivi personnalisé.</p> 	<p>Nous intervenons auprès :</p> <p>Du particulier : entretien courant de la maison, jardinage, repassage etc. (réduction d'impôt, CESU préfinancés acceptés).</p> <p>Des collectivités : remplacement ATSEM/ASEM, aide agent territorial, nettoyage de locaux, etc.</p> <p>Des associations : nettoyage de locaux.</p> <p>Des agriculteurs : travaux saisonniers</p>

Pour tous renseignements complémentaires n'hésitez pas à nous contacter :

Téléphone : [05 49 87 41 45](tel:0549874145) / Site internet : www.pluriservices-civray.fr / Mail : ai@pluriservices-civray.fr

INFORMATION IMPORTANTE : À partir de Janvier 2022, vous pourrez apercevoir notre antenne mobile en déplacement sur votre secteur. Elle sera accessible, que vous soyez à la recherche d'un emploi ou que vous ayez besoin de personnel.



Pour consulter nos jours et lieux de stationnement, rendez-vous :

- sur notre site internet : www.pluriservices-civray.fr
- sur Facebook : <https://www.facebook.com/PluriservicesAI>



Agrément n°1 – POI – 137 délivré par l'Etat



Transport solidaire



La municipalité va mettre en place en 2022 le transport solidaire en lien avec l'association CIF-SP, Solidaire entre les âges.

Le transport est un service d'entraide citoyenne qui contribue au lien social et intervient en complément et non en concurrence des transports publics et privés du territoire.

Le mode de transport a déjà été mis en place dans des communes voisines, comme Millac, et fonctionne plutôt bien.

- **Vous avez du temps de libre et vous souhaitez vous rendre utile : devenez CHAUFFEUR**

Il vous suffit dans un premier temps de vous faire recenser à la mairie.

Vous serez libre d'accepter ou de refuser le déplacement. Le chauffeur ne perçoit pas de rémunération mais une indemnité kilométrique (0,30 € le km) versée par le bénéficiaire qui correspond au frais d'essence et frais de voiture. Le véhicule doit être assuré.

- **Vous n'avez pas de moyen de locomotion ou avez du mal à vous déplacer : vous êtes le BENEVOLE**

Il faut également vous faire recenser à la mairie.

Rendez-vous médicaux, faire des courses, aller chez le coiffeur, à la bibliothèque, au cimetière, visiter un proche ou faire un déplacement à caractère administratif, il vous suffit de faire votre demande de déplacement **48 heures à l'avance** auprès de la plateforme vous vous aurez le numéro qui vous trouvera le chauffeur disponible pour vous accompagner.

Nous donnerons, en mairie, toutes les informations nécessaires si vous souhaitez participer ou bénéficier de ce nouveau service sur notre commune.

Aide et maintien à domicile

A qui s'adressent les services d'aide et maintien à domicile de la Vienne (86) ?

Le **département de la Vienne (86)**, situé dans la région **Nouvelle-Aquitaine** et dont la préfecture est Poitiers, compte 437 398 habitants dont 11,0% ont plus de 75 ans. Parmi ces 48 096 personnes âgées, certaines choisissent de demeurer dans leur logement malgré une perte d'autonomie grâce aux services d'**aide et maintien à domicile**. Ils sont 5 010 à bénéficier pour cela d'une [APA \(Aide Personnalisée à l'Autonomie\)](#) versée par le département de la Vienne (86). Cela représente un taux de bénéficiaires parmi les séniors de plus de 75 ans de 10,4%, taux inférieur à la moyenne nationale qui est de 12,2%. De même, les personnes handicapées peuvent également avoir besoin d'aide et maintien à domicile. Ils sont 2 225 dans ce cas dans le département et bénéficie de la [PCH \(Prestation de Compensation du Handicap\)](#).



Combien dénombre-t-on de structures d'aide et maintien à domicile dans le département de la Vienne (86) et quels sont leurs statuts ?

La **Préfecture de la Vienne (86)**, située à Poitiers, a délivré à 33 agences situées sur son territoire un agrément nécessaire pour exercer l'activité d'**aide et maintien à domicile**. Elles exercent selon différents statuts juridiques. Certaines dépendent d'organismes publics comme les CCAS et on en compte 2, ce qui représente 6,3% du total des structures d'aide et maintien à domicile de la Vienne (86). Les autres se répartissent entre 20 centres associatifs à but non lucratif qui représentent 62,5% de l'ensemble des prestataires de services, et 10 sociétés privées commerciales comptant pour 31,3% du total et qui sont donc majoritaires.

Vous pouvez retrouver une liste des différents prestataires de services sur le site sanitaire-social.com

Des déductions fiscales et sociales pour le paiement des services proposés par les centres d'aide et maintien à domicile dans la Vienne (86)

Lorsque vous passez par un centre de services à domicile, en tant que particulier, vous pouvez profiter d'une [déduction sur votre impôt sur le revenu](#) correspondant à une somme égale à 50 % de vos dépenses annuelles d'**aide et maintien à domicile** (applicable sur un plafond de dépenses de 12 000 € par an). Il convient de se renseigner préalablement pour savoir si l'organisme en question possède bien les autorisations nécessaires pour vous en faire bénéficier. Cette information peut être vérifiée grâce à chaque de notre portail qui mentionne automatiquement le numéro d'agrément de l'établissement concerné **dans la Vienne (86)**. Attention, vous devez impérativement déduire le montant des allocations que vous auriez éventuellement perçues (par exemple l'[APA \(Aide Personnalisée à l'Autonomie\)](#)) du montant des dépenses que vous déclarez pour bénéficier du crédit d'impôt.

Habitants du Vigeant, la parole est à vous, faites nous part de vos suggestions, observations, c'est aussi votre façon de participer à la vie communale, merci.

Coupon réponse détachable à retourner à : MAIRIE DE LE VIGEANT
7, place Saint Georges - 86150 Le Vigeant

Médaille de la Famille Française

Pour prétendre à la médaille de la famille française, il faut au préalable déposer une demande à la Mairie. Ensuite, les candidatures sont transmises à l'Union Départementale des Associations Familiales qui procède à une enquête sur les conditions matérielles et morales de l'éducation des enfants.

Un premier avis est émis, puis la demande est adressée à la Commission Départementale de la Médaille de la Famille Française qui émet un nouvel avis.

Enfin, Monsieur le Préfet décide de l'octroi de la médaille et décerne un diplôme

Candidature à la Médaille de la Famille Française

Nom Prénom

Adresse

..... ☎

Demande de candidature à déposer à la Mairie avant fin février de chaque année.

- médaille d'Or 8 enfants et plus
- médaille d'Argent 6 ou 7 enfants
- médaille de Bronze 4 ou 5 enfants



CALENDRIER 2022



Les dates et autres programmations sont communiquées sous réserve d'éventuelles modifications ou annulations en raison de l'évolution de la crise sanitaire.

Janvier

M	5	Lieux Accueil Enfants Parents - Salle des associations 9h -12h30
J	6	Les Cageots Locaux - Marché de producteurs
J	6	Club amitiés et loisirs AG - Salle des Pradelles 14h
V	7	Vœux du Maire - Salle des Pradelles 18h
M	12	Lieux Accueil Enfants Parents - Salle des associations 9h -12h30
M	19	Lieux Accueil Enfants Parents - Salle des associations 9h -12h30
V	23	Donneurs de sang - Randonnée
V	28	Donneurs de sang - collecte - Salle des fêtes Isle Jourdain

Février

M	2	Lieux Accueil Enfants Parents - Salle des associations 9h -12h30
J	3	Les Cageots Locaux - Marché de producteurs
D	13	Anciens Combattants AG et repas pot au feu - Salle des Pradelles 10h30
J	17	Club amitiés et loisirs - Réunion - Salle des Pradelles 14h

Mars

M	2	Lieux Accueil Enfants Parents - Salle des associations 9h -12h30
J	3	Les Cageots Locaux - Marché de producteurs
J	3	Club amitiés et loisirs - Réunion - Salle des Pradelles 14h
D	6	Donneurs de Sang - Assemblée Générale - Repas au restaurant
M	9	Lieux Accueil Enfants Parents - Salle des associations 9h -12h30
J	17	Club amitiés et loisirs - Réunion - Salle des Pradelles 14h
S	19	Anciens Combattants - Cérémonie Cessez le feu d'Algérie 11h
M	16	Lieux Accueil Enfants Parents - Salle des associations 9h -12h30
M	23	Lieux Accueil Enfants Parents - Salle des associations 9h -12h30 Semaine nationale de la petite enfance nationale
J	31	Club amitiés et loisirs - Réunion - Salle des Pradelles 14h

Mairie, 7 Place Saint Georges, 86150 Le Vigeant
Mail : le-vigeant@departement86.fr / Accueil : 05 49 48 76 55
Site : www.levigeant.fr
Horaires d'accueil au public
Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h



L'année en photos



Vide grenier – stade municipal 13 Juin



Location vélo électrique – Val de Vienne Sensation



Fête du 14 Juillet - Val de Vienne Sensation



Fête du 14 Juillet - Val de Vienne Sensation



« Sportez-vous bien » avec la MJC
Ferme équestre Cavale Rye - Juillet



« Sportez-vous bien »
Circuit Val de Vienne



Remise des trophées
Circuit Val de Vienne



Soirée châtaignes - 13 Novembre

